



## Retarder une perte de points sur un permis de conduire

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je me suis fait arrêter le 17.04.2011 pour excès de vitesse par la gendarmerie. Vitesse retenue 135km/h. Cas numéro 4bis et surtout 2 points de moins sur mon permis.

Je devais récupérer tous mes points (après 3 ans sans infractions) le 19.06.2011.

Je compte payer mon amende le 31.05.2011, soit 45 jours après que la gendarmerie m ait remis mon pv.

est ce que j'ai une chance de récupérer mes 12 points avant que les 2 points pour l'infraction du 17.04.2011 me soit retiré?

Et sinon, comment puis retarder ma perte de points?

Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

est ce que j'ai une chance de récupérer mes 12 points avant que les 2 points pour l'infraction du 17.04.2011 me soit retiré?

Il serait plus judicieux de carrément contester la contravention. Dans ce cas, vous serez renvoyé devant la juridiction de jugement. Le temps que la juridiction soit saisie vous aurez peut être récupéré vos points et dans ce cas vous vous retractez de votre demande et payer l'amende.

Cordialement